

Arrêté ministériel portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles

A.M. 15-01-2020

M.B. 02-03-2020

Modification :

A.M. 15-12-2020 - M.B. 14-01-2021

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles;

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 octobre 2019 portant composition du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles;

Attendu que les membres du jury sont désignés pour une durée de deux ans,

Arrête :

Article 1^{er}. - Pour l'application du présent arrêté, il faut entendre par «l'arrêté», l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 octobre 2019 portant composition du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles.

Modifié par A.M. 15-12-2020

Article 2. - Sont nommés comme membres du jury visé à l'article 21septies, § 4, alinéa 4 du décret du 9 septembre 1996 susmentionné :

1° en qualité de membres visés à l'article 2, 1° de l'arrêté :

- Président effectif :
M. Marc VANHOLSBEECK

Suppléante :
Mme Brigitte TWYFFELS

- Secrétaire effective :
Mme Florence VANDENDORPE

Suppléant :
M. Martin DEGAND.

2° en qualité de membres du personnel directeur ou enseignant des Hautes Ecoles visés à l'article 2, 2° de l'arrêté :

- Effectif :
M. Bernard CORNELIS

-Suppléants :
Mme Aline LEONET et
M. César MEURIS

- Effective :
Mme Christel DUMAS

Suppléants :
M. Marc BLONDEAU et
Mme Marie GEONET [*remplacé par A.M. 15-12-2020*]

- Effectif :
M. Thierry MARIQUE

Suppléantes :
Mme Nathalie GERLACH et
Mme Mariem BOUSTANI

- Effective
Mme Annick VANDEUREN [*remplacé par A.M. 15-12-2020*]

Suppléant :
M. Pierre D'ANS

3° en qualité d'agent du FNRS, visé à l'article 2, 3° de l'arrêté :

Effective :
Mme Véronique HALLOIN

Suppléant :
M. Raphaël BECK

4° en qualité de représentant du cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique visé à l'article 2, 4° de l'arrêté :

Effective :
Mme Nathalie LEBOEUF [*remplacé par A.M. 15-12-2020*]

Suppléante :
Mme Delphine HAULOTTE [*remplacé par A.M. 15-12-2020*]

5° en qualité d'acteurs du monde socio-économique visés à l'article 2, 5° de l'arrêté :

Effectif :
M. Abdeslam MARFOUK

Suppléant :
Sébastien BRUNET

Effectif :
M. Olivier GILLIS

Suppléante :

Mme Gaëlle AMERIJCKX

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 4 novembre 2019.

Bruxelles, le 15 janvier 2020.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

V. GLATIGNY